



Le Bermigeois

JOURNAL DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE





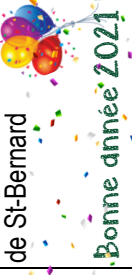





Décembre 2020

Calendrier	2
Vœux des Fêtes	3
Procès-verbaux	4
Prévisions budgétaires 2021	10
Avis publics	12
Info-Municipale	15
Chronique de l'inspecteur	17
Patinoire	18
Bibliothèque	19
FADOQ	20
INFO-MADA	21
Fabrique	22
La famille nous tient à cœur	23
Maison des jeunes	24
Cercle des fermières	25
MRC des Maskoutains	26
Prévention incendie	27
Sûreté du Québec	28
Desjardins - Communiqué	29
Cohabitation en zone agricole	30
SARCA	31
Postes Canada	32
Nos annonceurs	33
Services à la communauté	42

Joyeuses Fêtes !



Calendrier Décembre 2020 - Janvier 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
13 10h30: Messe à l'église de St-Bernard	14	15 8h30-16h30: Bibliothèque	16 	17 Bibliothèque fermée	18	19
20	21 Bureau fermé	22 Bureau fermé Bibliothèque fermée	23 Bureau fermé 	24 Bureau fermé Bibliothèque fermée 22h: Messe à l'église de St-Bernard (places limitées, sujet à changement)	25 	26
27	28 Bureau fermé	29 Bureau fermé Bibliothèque fermée	30 Bureau fermé 	31 Bureau fermé Bibliothèque fermée	1 ^{er} janvier 10h30: Messe à l'église de St-Bernard 	2
3	4	5 Bibliothèque fermée	6 	7 Bibliothèque fermée	8	9
10	11 20 h: Séance du conseil (peut être à huis clos) 	12 8h30-16h30: Bibliothèque	13 	14 8h30-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque 	15	16
17	18	19 8h30-16h30: Bibliothèque	20 	21 8h30-16h30: Bibliothèque 18h30-20h: Bibliothèque	22	23



*Chers Bermigeois,
Chères Bermigeoises,*

L'année 2020 nous a apporté de grands bouleversements que nous n'aurions jamais pensé vivre. Notre vie a complètement changé avec le confinement et les mesures sanitaires.

Le télétravail s'est imposé pour nos employés et les séances du conseil se sont déroulées pendant une période par Zoom et en personne toujours à huis clos, mais enregistrées.

Les loisirs et la bibliothèque ont aussi tenu des activités virtuelles. D'ailleurs, cette année, nous avons accueilli une nouvelle coordonnatrice en loisirs qui sera partagée avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud : Vicky C. Lord. Nous lui souhaitons la bienvenue et beaucoup de satisfaction dans son travail.

Je veux remercier chaleureusement les employés de la Municipalité qui ont dû s'adapter à des conditions pas toujours faciles et qui font un travail remarquable.

À un an des élections municipales de 2021, c'est aussi le moment de réfléchir à déposer votre candidature. Se lancer pour la première fois nécessite courage, détermination et une grande volonté de service public. Cependant, faire partie du conseil municipal, c'est aussi un moyen de porter des enjeux qui vous tiennent à cœur et de faire une différence dans votre communauté.

Le temps des fêtes s'annonce très différent de ce que nous avons connu, mais gardons-nous en santé pour les beaux jours. Nous nous reprendrons à Pâques ou à la Saint-Jean-Baptiste. Entre temps, il faut continuer de suivre les mesures sanitaires pour s'en sortir le plus vite possible. Il ne faut pas oublier les personnes seules : prenez le téléphone, envoyez une carte, sortez et saluez vos voisins (à deux mètres de distance bien sûr !).

Enfin, en mon nom et en celui du conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville, je vous souhaite un bon temps des fêtes. Au plaisir de se voir en personne en 2021 !

*Francine Morin
Maire*

Joyeuses ★ ★ ★
FÊTES
★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)
Séance extraordinaire du lundi 7 décembre 2020 à 19 h 00 à huis clos

Étaient présents : Mme Francine Morin, maire, et les membres du conseil, M. Mario Jussaume, Mme Vanessa Lemoine, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Isabelle Hébert, Mme Emmanuelle Bagg et M. Guy Robert. Les membres présents formaient le quorum

Adoption du budget pour l'exercice financier 2021

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter les prévisions budgétaires 2021 au montant de 1 668 504 \$.

Adoption du programme des dépenses en immobilisations pour 2021-2022-2022

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le plan triennal d'immobilisation pour 2021-2022-2023 tel que présenté.

Émilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Les détails concernant le budget et le programme des dépenses en immobilisation se trouvent à la page 10 de ce journal et sur notre site web à la section : « Renseignements financiers. »



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE
RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)
Séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020 à 20 h 00 à huis clos

Étaient présents : Mme Francine Morin, maire, et les membres du conseil, M. Mario Jussaume, Mme Vanessa Lemoine, M. Jean-Paul Chandonnet, Mme Isabelle Hébert, Mme Emmanuelle Bagg et M. Guy Robert. Les membres présents formaient le quorum

Rapport financier, comptes à payer et transferts budgétaires

La balance de vérification et le rapport financier en date du 30 novembre 2020 ont été déposés au conseil.

État des résultats du mois de novembre 2020

REVENUS

Dépôts	60 052,23 \$
Revenus d'intérêts/ristourne	458,64 \$
Total des revenus	60 510,57 \$

DÉPENSES

Déboursés	(43 074,53 \$)
Prélèvements	(16 332,58 \$)
Remboursement de taxes payées en trop	(1 805,79 \$)
Salaires	(13 243,09 \$)
Assurance collective	(1 456,13 \$)
Frais de caisse et achat de sacs de dépôt	(35,00 \$)
Total des dépenses	(75 947,12 \$)

État des comptes au 30 novembre 2020

Solde au compte fonds d'administration	40 281,72 \$
Part de qualification	5,00 \$

Épargne à terme - Fonds d'administration	550 000,00 \$
Épargne à terme - Fonds de roulement	85 000,00 \$
Grand total	675 286,72 \$

Remboursement de la dette au 30 novembre 2020

Solde des emprunts 1 et 2 - réseau d'égout	1 757 700,00 \$
--	-----------------

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le rapport financier du mois de novembre 2020 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du mois de décembre 2020 tel que soumis pour un montant total de 113 739,85 \$;

Désaffectation du surplus accumulé affecté – Projets réalisés ou non réalisés en 2020

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020 à huis clos

trésorière à désaffecter une somme totale de 5 551,43 \$ du surplus affecté à l'année en cours au surplus accumulé non affecté de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Fermeture du bureau durant la période des Fêtes

Le bureau municipal sera fermé du 21 décembre 2020 au 5 janvier 2021 inclusivement durant la période des Fêtes.

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 11 janvier 2021.

Dépôt du registre public des déclarations faites par les membres du conseil

En conformité avec l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas visé par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus, soit 200 \$.

La directrice générale affirme n'avoir reçu aucune déclaration au cours de la dernière année.

Liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité – Vente pour taxes

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

DE RADIER les taxes impayées de la Succession Albany La-chambre, ce dossier étant litigieux ;

D'AUTORISER la directrice générale à transmettre la liste des immeubles pour être vendu pour défaut de paiement de taxes municipales à la MRC les Maskoutains à moins que des ententes de paiement soient conclues avec les propriétaires et que lesdits arrrages soient de l'année en cours seulement ;

QUE Madame le maire Francine Morin ou la directrice générale Madame Émilie Petitclerc soit nommée pour représenter la Municipalité lors de la vente pour taxes qui aura lieu en 2021, à la MRC les Maskoutains (art. 1038 C.M.).

Adoption du Règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, concernant les superficies minimales des bâtiments principaux dans la zone H-104 afin de permettre les minimaisons

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le règlement numéro 2020-04 modifiant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage pour modifier la zone H-104 afin de permettre la construction de mini-maisons tel que déposé.

Adoption du second Règlement numéro 2020-07 modifiant le règlement no. 2017-02 intitulé Règlement de zonage, afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiments en zone autre que résidentielle

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter sans changement le second projet de règlement numéro 2020-07 amendant le règlement numéro 2017-02 intitulé règlement de zonage afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiments en zone autre que résidentielle tel que déposé.

Adoption du Règlement 2020-08 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2021

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le Règlement 2020-08 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2021 tel que déposé.

Renouvellement du contrat d'assurance municipale

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de renouveler le contrat d'assurance municipale pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021 tel que proposé pour une somme totale de 21 333,00 \$.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020 à huis clos

Indexation des salaires des élus et des employés pour 2021

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'indexer pour l'exercice financier 2021, le salaire des élus de 5 % tel que stipulé à l'article 4 du Règlement 2000-08 et d'indexer le salaire des employés de la façon suivante :

- Indexation de 2,5 % ;
- Ajout de 1 \$ sur leur taux horaire.

Conditions de travail 2021 des employés (directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe, adjointe administrative et inspecteur municipal)

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'apporter les modifications aux conditions de travail de la directrice générale, secrétaire-trésorière adjointe, l'adjointe administrative et de l'inspecteur municipal tel qu'entendu pour l'année 2021.

Contrat de travail 2021 des employés de l'entretien ménager pour le bureau municipal

Sur la proposition de Mario Jussaume
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le contrat de travail de Mme Lise Perreault et de M. Gaétan Arpin pour les services d'entretien ménager du bureau municipal avec une indexation de 2,5 % et ;

D'AUTORISER le maire, Madame Francine Morin et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc à signer ledit contrat, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Contrat de travail 2021 de l'employé de l'entretien ménager pour le Pavillon des Loisirs et l'Usine de traitement des eaux usées

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le contrat de travail de Madame Josée Fredette pour les services d'entretien ménager du Pavillon des Loisirs et de l'usine de traitement des eaux usées une indexation de 2,5 % et ;

D'AUTORISER le maire, Madame Francine Morin et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc à signer ledit contrat, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Nomination des charges des conseillers - Délégué à l'entente avec le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe - Révision

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ABROGER la résolution 2020.11.12 nommant la conseillère Madame Vanessa Lemoine à titre de déléguée à l'entente tel que mentionné dans l'entente entre le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville et;

DE NOMMER la conseillère Madame Emmanuelle Bagg à titre de déléguée pour siéger au comité tel que mentionné dans l'entente entre le Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Sur la proposition de Vanessa Lemoine
Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de nommer sur le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de St-Bernard-de-Michaudville, les personnes suivantes à titre de :

- Président : M. Normand Laporte
- Secrétaire : M. Alexandre Thibault
- Membre : M. Réjean Bourgeois
- Membre : Mme Sylvie Fournier
- Membre : Mme Marie-Josée Picard.

Lot 2 708 341 – Demande de dérogation mineure

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 708 341 tel que décrit précédemment selon les recom-



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020 à huis clos

mandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Projet de la MRC des Maskoutains pour la mise en commun régionale de la gestion administrative des services incendies – Résolution d'intention

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent :

DE MANIFESTER l'intérêt de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, sous réserve du budget final et de l'entente à intervenir selon le nombre de municipalités participantes;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC des Maskoutains.

Entente intermunicipale en matière de prévention incendie (Partie 9) – MRC des Maskoutains – Adhésion après signature de l'entente - Autorisation

Sur la proposition de Guy Robert
Appuyée par Jean-Paul Chandonnet
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présent :

D'AUTORISER, à compter du 1^{er} janvier 2021, l'adhésion de la municipalité de Saint-Louis à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains par la signature de l'addenda proposé;

D'AUTORISER le maire, Madame Francine Morin, et la directrice générale, Madame Émilie Petitclerc à signer l'addenda à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie de la MRC des Maskoutains pour et au nom de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville afin de donner application à la présente résolution.

Entretien des aménagements paysagers – Renouvellement du contrat

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de renouveler le contrat d'entretien des aménagements paysagers avec Les Jardins d'Isabelle pour la saison 2021.

Déboursement de la subvention 2020 – Programme d'aide financière des couches lavables

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Vanessa Lemoine
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'autoriser le déboursement de la subvention 2020 pour le Programme d'aide financière des couches lavables aux personnes suivantes :

- Madame Audrey Labrecque, pour l'enfant nommée Laelia Laporte: 100 \$
- Madame Claire Gaouditz, pour l'enfant nommée Raphaëlle Dallaire-Gaouditz: 100 \$

Révision de la programmation de travaux no 2 – TECQ 2019-2023

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg
Appuyée par Isabelle Hébert
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents que

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme fixé à 50 \$ par habitant par année,



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020 à huis clos

soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoption du Règlement 2020-09 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la Municipalité

Sur la proposition de Jean-Paul Chandonnet

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le règlement numéro 2020-09 concernant l'enlèvement des matières organiques dans les limites de la municipalité tel que déposé.

Adoption du Règlement 2020-10 concernant la collecte sélective des matières recyclables dans les limites de la Municipalité

Sur la proposition d'Isabelle Hébert

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le règlement numéro 2020-10 concernant l'enlèvement des matières recyclables dans les limites de la municipalité tel que déposé.

Adoption du Règlement 2020-11 concernant la collecte des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité

Sur la proposition de Mario Jussaume

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents d'adopter le règlement numéro 2020-11 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité tel que déposé.

Achat conjoint de bacs roulants 2021

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents :

D'ACHETER le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous;

Bacs verts (Matières recyclables)	Bacs aérés bruns (Matières organiques)	Bacs gris (résidus domestiques)
360 litres	240 litres	360 litres
10	10	5

DE DÉLÉGUER à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

DE CONCLURE avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant (inscrire une seule adresse par municipalité), et;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

Prolongement de l'égout sanitaire sur la rue de l'école – Réception définitive

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Mario Jussaume

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de procéder au paiement du décompte no 3 pour l'inspection par caméra 2 866,32 \$ (incluant les taxes) et de libérer la retenue de 5% au montant total de 4 282,85 \$ (incluant les taxes) à l'entrepreneur *Excavation Laflamme et Ménard inc.*

Demandes de subvention 2021- Club FADOQ de St-Bernard, de la Maison de Jeunes des Quatre-Vents et de l'OTJ St-Bernard

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Vanessa Lemoine

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de prévoir au budget 2021 la somme suivante :



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL (sous réserve d'approbation)

Séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020 à huis clos

- Club F.A.D.O.Q. de Saint-Bernard 900 \$
- Maison des Jeunes des Quatre-Vents 500 \$
- O.T.J. St-Bernard Inc. 9 000 \$

Entretien de la toilette chimique au Parc Xavier-Desrosiers

Sur la proposition de Vanessa Lemoine

Appuyée par Guy Robert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents de mandater l'entreprise Les Cabinets Maska pour l'entretien des toilettes chimiques durant la période hivernale du 15 décembre 2020 au 15 mars 2021 aux deux semaines au coût de 90.00 \$ plus taxes par entretien.

Demande de don – Fondation Aline-Letendre

Sur la proposition de Guy Robert

Appuyée par Jean-Paul Chandonnet

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remettre un don de 50,00 \$ à la Fondation Aline-Letendre.

Demande de don – La Fabrique St-Bernard – Guignolée 2020

Sur la proposition d'Emmanuelle Bagg

Appuyée par Isabelle Hébert

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de remettre un don de 600,00 \$ à la Guignolée 2020 organisée par la Fabrique St-Bernard.

Émilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière

La version complète des procès-verbaux incluant les comptes payables est accessible sur le site web de la Municipalité. L'enregistrement audio des séances à huis clos du 7 décembre 2020 n'est pas disponible en raison de problèmes techniques durant les séances.



Coup de chapeau à l'OTJ St-Bernard pour la Fête de Noël 2020 !

Le conseil municipal de Saint-Bernard-de-Michaudville remercie chaleureusement tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation et la réalisation de la Fête de Noël à Saint-Bernard. Vous avez su faire preuve d'ingéniosité pour réinventer cette activité traditionnelle et donner aux familles bermigeoises un peu de joie et d'amour en cette période difficile.





Budget 2021

Prévisions budgétaires 2021 de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville Adoptées lors de la séance extraordinaire du lundi 7 décembre 2020

Comme le veut l'article 957 du Code municipal, voici les prévisions budgétaires pour l'année fiscale 2021 :

	<u>Budget 2020</u>	<u>Budget 2021</u>
<u>Dépenses</u>		
Administration générale	323 033	373 238
Sécurité publique	189 187	203 772
Transport routier	445 796	577 318
Hygiène du milieu	283 231	281 227
Urbanisme, zonage et développement	18 000	15 600
Loisirs et culture	136 979	113 704
Remboursement de la dette – réseau d'égout	104 382	101 145
Remboursement fond de roulement	4 222	2 500
Autres frais de financement	0	0
TOTAL	1 504 830	1 668 504
<u>Recettes</u>		
Taxes foncières	857 158	865 936
Taxes spéciales et compensations	258 424	286 310
Compensation tenant lieu de taxes	2 262	5 000
Dotations spéciales TVQ	4 972	4 715
Redevance 911	2 900	3 000
Transfert conditionnel entretien chemin	71 503	71 503
Subvention du député	10 000	10 000
Subventions TECQ – MTQ – PIQM	205 700	213 628
Redevance – Carrières et sablières	11 000	11 000
Redevance - Matières résiduelles	15 306	16 680
Remboursement de la subvention FCCQ (intérêts)	22 685	18 792
Autres revenus	24 920	34 150
Affectation du surplus accumulé	18 000	95 518
Fonds de roulement	0	32 272
TOTAL	1 504 830	1 668 504

Pour l'année 2021, les taux de taxes seront les suivants (réf. Règlement 2020-08)

Taxe foncière	0,44 \$	(2020 : 0,44 \$/100 \$ d'évaluation)
Taxe foncière égout (dette à l'ensemble)	0,0108 \$	(2020 : 0,0106 \$/100 \$ d'évaluation)
Taxe matière résiduelle – logement/ICC/EAE	220,00 \$	(2020 : 157 \$/logement)
Taxe vidange des fosses septiques	100,00 \$	(2020 : 100 \$/ immeuble)
Taxe égout sanitaire (secteur urbain)	356,23 \$	(2020 : 352,42 \$/immeuble)
Taxe assainissement (secteur urbain)	0,5480 \$	(2020 : 0,5434 \$/100\$ d'évaluation du terrain)
Tarif – Frais d'exploitation de l'usine (secteur urbain)	618,52 \$	(2020 : 587,03 \$/immeuble)
Consommation d'eau 2021	de 0 à 400 m ³	0,64 \$/m ³ (2020 : de 0 à 400 m ³ / 0,63 \$/m ³)
	de 401 m ³ et +	0,69 \$/m ³ (2020 : de 401 et + / 0,68 \$/m ³)
Intérêt sur arrérages	12 % / année	



Budget 2021

Programme triennal des dépenses en immobilisations [répartition par fonction]

Fonction	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Centre multifonctionnel	10 000 \$		500 000 \$
Ameublement de bureau	5 000 \$	5 000 \$	
Toiture du bureau	2 200 \$		
Achat de bancs et balançoire pour parcs	20 000 \$		
Investigation problème usine	2 000 \$	13 000 \$	
Réfection du rang Fleury	20 000 \$		1 300 000 \$
Réfection du 4 ^e rang	235 471 \$		
Réfection du 5 ^e rang	5 000 \$	280 000 \$	
Réfection de la route Amyot			100 000 \$
Réfection rues Allaire et Fredette			20 000 \$
	299 671 \$	298 000 \$	1 920 000 \$

INFORMATIONS SUR LE BUDGET - ANNÉE 2021

Moi, Francine Morin, en ma qualité de maire de votre municipalité, j'ai le plaisir de vous transmettre quelques informations qui, je l'espère, vous permettront une meilleure compréhension du budget 2021.

Plusieurs services ont augmenté leurs coûts pour la prochaine année. Par exemple, la quote-part pour les services de la Sûreté du Québec est calculée selon notre richesse foncière uniformisée (RFU). Les coûts liés aux services de la Sûreté du Québec ont augmenté de 7 % par rapport à l'an passé pour se chiffrer à 120 835 \$. La quote-part de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a augmenté de près de 35 % par rapport à l'an passé pour un montant de près de 90 000 \$.

En ce qui concerne les travaux à venir, suite à l'obtention des subventions en provenance du programme d'aide à la voirie locale (AIRRL) du ministère des Transports et du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, nous réaliserons des travaux de pavage sur une partie du 4^e rang.

Nous sommes toujours en attente de l'acceptation de notre demande de subvention pour le projet de création d'aires de repos dans le secteur urbain qui a été présenté dans le cadre du PIQM-MADA. Ce projet prévoit l'installation de bancs devant le bureau municipal et sous l'abri du terrain de pétanque ainsi qu'une balançoire à accès universel au parc François-Xavier-Desrosiers. Si celle-ci est acceptée, nous pourrions recevoir une contribution jusqu'à 80 % des coûts admissibles.

Pour l'année 2021, les plans et devis de conception seront élaborés pour la réalisation des travaux de réhabilitation du rang Fleu-

ry sur une distance de 3 km de l'intersection de la rue Claing jusqu'à la limite de Saint-Jude. Par la suite, les demandes de subvention et de règlement d'emprunt suivront.

Suite à la volonté du conseil municipal de réaliser la construction d'un nouveau Centre multifonctionnel, un comité formé des organismes locaux travaillera conjointement pour déterminer les besoins en infrastructure pour les loisirs et la culture. Par la suite, un architecte sera mandaté pour l'élaboration de plans. Ce projet nécessitera également diverses sources de financement. Bien entendu, tous ces projets seront réalisés seulement si nous obtenons les subventions demandées.

Notre richesse foncière pour 2021 s'établira à 192 088 900 \$ comparativement à 190 225 900 \$ en 2020. Afin de ne pas augmenter la charge fiscale des contribuables, le conseil municipal a résolu de maintenir le taux de taxes à 0,44 \$, soit le même taux que 2020, en utilisant les fonds disponibles dans le surplus accumulé.

Vous aurez toujours la possibilité de payer les taxes en 6 versements égaux lorsque le montant total des taxes et compensations comprises dans un compte est égal ou supérieur à 300 \$. Les dates de versement seront les suivantes : 15 mars - 1^{er} mai - 15 juin - 1^{er} août - 15 septembre - 1^{er} novembre.

Nous vous invitons à communiquer avec nous pour de plus amples informations ou pour obtenir une copie détaillée du budget. Vous trouverez également une copie des prévisions budgétaires 2021 sur le site web de la Municipalité.

Francine Morin, maire



AVIS PUBLICS

PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE DE REGISTRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 2017-02 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES CONTENEURS UTILISÉS COMME BÂTIMENT EN ZONE AUTRE QUE RÉSIDENIELLE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Lors d'une séance du conseil tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a adopté le second projet du Règlement numéro 2020-07 modifiant le Règlement numéro 2017-02 intitulé « Règlement de zonage » afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme bâtiment en zone autre que résidentielle.

1. En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, pris dans le contexte de la déclaration d'urgence sanitaire ordonnée par le gouvernement, toute procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités est remplacée jusqu'à nouvel ordre par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours.
2. Par conséquent, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en transmettant à la municipalité une demande écrite à cet effet sur laquelle figurent les renseignements suivants :
 - le titre et le numéro (du règlement, de la résolution ou de l'ordonnance) faisant l'objet de la demande;
 - leur nom;
 - leur qualité de personne habile à voter (voir les conditions au bas de l'avis);
 - leur adresse (voir les précisions au bas de l'avis);
 - leur signature.
3. Il est possible de formuler une demande de scrutin référendaire en utilisant le formulaire disponible sur le site internet : saintbernarddemichaudville.qc.ca/
4. Toute demande de scrutin référendaire doit être accompagnée d'une copie (photo, photocopie) de l'une des pièces d'identité suivantes :
 - carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - passeport canadien;
 - certificat de statut d'Indien;
 - carte d'identité des Forces canadiennes.
5. Dans le cas où le nom de la personne ne figurerait pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant son droit d'y être inscrite.
6. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 23 décembre 2020, par courrier, par la chute à livres du bureau de la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville situé au 390 rue Principale ou à l'adresse courriel suivante: dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Les personnes transmettant une demande par la poste sont invitées à le faire le plus rapidement possible pour tenir compte des délais de livraison postale.

Un formulaire est disponible sur le site internet de la municipalité.
7. Toute personne qui assiste une personne habile à voter incapable de signer elle-même sa demande doit y inscrire :
 - son nom;
 - son lien avec la personne habile à voter (conjoint, parent ou autre);
 - dans le cas où la personne habile à voter ne serait ni un parent ni un conjoint, une déclaration écrite selon laquelle elle n'a pas porté assistance à une autre personne qui n'est pas un parent ou un conjoint au cours de la procédure de demande de scrutin référendaire;
 - une mention selon laquelle elle a assisté la personne habile à voter;
 - sa signature.
8. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 2020-07 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 54. Si ce nombre n'est pas atteint, ce règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
9. Le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire sera publié le 4 janvier 2021 sur le site internet de la municipalité.
10. Toute copie d'un document d'identification transmis avec une demande sera détruite à la fin de la procédure de demande de scrutin référendaire.
11. Le Règlement numéro 2020-07 modifiant le Règlement numéro 2017-02 intitulé « Règlement de zonage » afin de modifier les dispositions sur les conteneurs utilisés comme



AVIS PUBLICS

bâtiment en zone autre que résidentielle peut être consulté sur le site internet de la Municipalité.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

À la date de référence, soit le 5 octobre 2020, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

OU

- être une personne physique⁴ ou morale⁵ qui, depuis au moins 12 mois, est :
 - ⇒ propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
 - ⇒ occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - ⇒ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

⁴Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

⁵La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise doit être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin référendaire en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

Pour avoir le droit de formuler une demande de scrutin référendaire, une personne morale doit avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui exercera ce droit. Cette résolution doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

PRÉCISIONS CONCERNANT L'ADRESSE DEVANT FIGURER SUR UNE DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

L'adresse devant être inscrite sur une demande de scrutin référendaire est, selon la qualité donnant à la personne habile à voter le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité :

- l'adresse de domicile, dans le cas d'une personne habile à voter domiciliée sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'immeuble, dans le cas d'une personne habile à voter qui est propriétaire unique ou copropriétaire indivis d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
- l'adresse de l'établissement d'entreprise, dans le cas d'une personne habile à voter qui est occupante unique ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la soussignée.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville
Ce 8^e jour de décembre 2020,

Émilie Petitclerc,
Directrice générale et secrétaire-trésorière



AVIS PUBLICS

MODIFICATIONS AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2019-2020-2021

Conformément à l'article 43 de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole (L.Q. 2020, chapitre 7) et l'article 75 de la Loi sur la fiscalité municipale (R.L.R.Q., chapitre F-2.1), avis public est, par les présentes, donné ce qui suit :

1. Le rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, déposé le 13 septembre 2018 pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021, a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de l'article 43 de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole (L.Q. 2020, chapitre 7) afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2020 du Manuel d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le Ministère de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.
2. L'ensemble de ces modifications ont été effectués au moyen d'un certificat global et elles auront effet à compter du 1er janvier 2021.
3. Aucune demande de révision ne peut être formulée ni aucun recours en cassation ou en nullité exercé à l'égard de ces modifications.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8e jour du mois de décembre 2020.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NU- MÉRO 2017-02 RELATIF AU ZONAGE CONCERNANT LES SUPER- FICIES MINIMALES DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LA ZONE H-104 AFIN DE PERMETTRE LES MINIMAISONS

Je, Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville certifie :

- ⇒ Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2020-04 est de quatre-vingt-six (86);
- ⇒ Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de vingt (20);

⇒ Que le nombre de signatures reçues par écrit est de : zéro (0)

Je déclare que le règlement 2020-04 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Saint-Bernard-de-Michaudville le 8 décembre 2020.

Émilie Petitclerc, directrice générale et secrétaire-trésorière

VENTE DE LOTS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :
QUE la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a procédé (c.m. art. 27.1 p 6.1) à la vente des lots municipaux suivants :

- Lot 6 266 367 à Monsieur Pierre Houle pour 37 581 \$;
- Lot 6 266 368 à Madame Suzie Hamelin et Monsieur Langis Dubé pour 31 323 \$;
- Lot 6 266 369 à Monsieur Mikaël Mongeau pour 31 323 \$;
- Lot 6 266 370 à Madame Annie Desrosiers et Monsieur Daniel Léveillé pour 31 485 \$;
- Lot 6 266 371 à Madame Cynthia Dupuis et Monsieur Marc-Antoine Gosselin pour 45 900 \$.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8e jour du mois de décembre 2020.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MISE EN VENTE DU LOT MUNICIPAL 6 266 379

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE lors de la séance du conseil du 2 novembre 2020, la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a mis en vente le lot 6 266 379 pour la réalisation d'un projet résidentiel;

QUE le lot 6 266 379, d'une superficie approximative de 42 900 m², est situé sur la rue Principale, près de l'école primaire et du terrain des Loisirs;

QU'UN acquéreur potentiel peut faire la demande d'information à la soussignée par courriel : dgstbermar@mrcmaskoutains.qc.ca afin de déposer une offre d'acquisition avant le 15 février 2021.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 8e jour du mois de décembre 2020.

Émilie Petitclerc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Info municipale

Fermeture du bureau municipal et de la bibliothèque



Le bureau municipal et la bibliothèque seront fermés du 21 décembre 2020 au 5 janvier 2021 en raison de la période des Fêtes. Nous serons de retour en télétravail le mercredi 6 janvier 2021. Le personnel pourra aussi rencontrer des citoyens sur rendez-vous seulement. Nous vous prions de respecter les mesures mises en place afin de limiter la propagation de la COVID-19. Si vous présentez des symptômes, restez à la maison et favorisez la communication par téléphone ou par courriel.

La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le lundi 11 janvier 2021 à 20 h à la salle du Conseil (390, rue Principale).

En zone rouge, le conseil tiendra ses séances à huis clos. L'ordre du jour paraîtra le jeudi précédent sur le site internet de la Municipalité. Toute question peut être envoyée par courriel au : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Le procès-verbal et l'enregistrement de la séance seront déposés sur le site au courant de la semaine qui suivra.

Interdiction de stationnement dans les rues la nuit en hiver



Afin de ne pas gêner la circulation des camions effectuant l'enlèvement de la neige, nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0 h 00 (minuit) et 7 h 00 du **1^{er} novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes: les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier (article 6, Règ. RM330).

À pied, soyez visibles et prévisible !



Quand vous marchez sous la pluie, sous la neige ou à la noirceur, vous risquez de vous faire heurter par un véhicule parce que les conducteurs vous voient moins bien. La solution? Soyez visible et prévisible!

Portez des vêtements voyants ou munis de bandes réfléchissantes. Vous pouvez également ajouter un accessoire réfléchissant, comme un brassard. Et puisque les phares des véhicules éclairent surtout le bas du corps, portez-le aux jambes ou aux chevilles.

Marchez sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, marchez sur le bord de la chaussée, idéalement face à la circulation afin de voir venir les véhicules.

Traversez aux intersections ou aux passages pour piétons, en respectant les feux pour piétons ou les feux de circulation.

Les conducteurs s'attendent à vous croiser aux intersections et à vous voir marcher sur les trottoirs ou sur le bord de la chaussée. En étant visible et prévisible, vous serez plus en sécurité.

Inscription au système d'alerte à la population



La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville a mis en place un système d'alerte automatisé qui permettra de joindre la population en cas d'urgence. Par exemple : message en cas d'évacuation, d'avis d'ébullition de l'eau, d'interruption de l'alimentation en eau, etc.

Inscrivez-vous sur notre site: saintbernarddemichaudville.qc.ca. Besoin d'aide pour vous inscrire ? Contactez le bureau municipal: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #1.

Info municipale

Entretien des chemins l'hiver

L'entretien du réseau routier en hiver est sous la responsabilité de la Municipalité, à l'exception des routes ci-dessous qui sont sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ) :

- Route de Michaudville
- Rue Principale

Pour toutes demandes concernant ces routes, communiquez avec le MTQ en composant le 5-1-1.

Pour le reste du réseau routier, communiquez avec le bureau municipal au 450-792-3190 #3.

N'oubliez pas qu'il est interdit de :

- jeter la neige en bordure de rue ou dans la rue ;
- disposer de la neige dans un parc, un espace public ou un sentier piétonnier ;
- obstruer les bornes fontaines, qui doivent toujours demeurer dégagées dans un rayon d'au moins 1,5 m ;
- nuire à la visibilité des usagers des rues, notamment aux intersections ;
- obstruer tout fossé de rue, particulièrement à l'embouchure d'un ponceau.

À noter que ces interdictions s'appliquent également à votre déneigeur privé, avisez-le !



De plus, les déneigeurs doivent dégager l'accotement de la route. Par conséquent, il faut vous assurer que votre boîte aux lettres ainsi que vos bacs de collectes d'ordures ne soient pas trop près de l'accotement afin que le camion ou ce qu'il pousse ne les accroche pas.

Ainsi, pour le bon déroulement des collectes d'ordures, veuillez ne pas disposer les bacs dans la rue, surtout lors d'une tempête de neige. Pour être ramassés, les bacs doivent rester accessibles aux camions de collecte. Assurez-vous qu'ils ne soient pas placés sur un banc de neige. Lorsqu'il y a un avertissement de chute de neige pour la soirée ou la nuit, il est recommandé de placer les bacs roulants seulement le matin de la collecte, avant 7 h, dans l'entrée de cour ou à la limite de l'accotement. Afin de faciliter les opérations de déneigement, retirez les bacs dès que possible après la collecte.

Enfin, les chauffeurs de camion ne sont pas toujours en mesure de voir certaines zones autour de leur véhicule. La taille des poids lourds multiplie les risques de collision dans ces zones. De plus, la neige et la poudrierie nuisent à la visibilité du chauffeur. Automobilistes et piétons, assurez-vous d'être vus par le chauffeur et gardez vos distances pour qu'il soit en mesure de faire ses manœuvres.



Pour signaler un danger, communiquez avec la directrice générale : dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou 450-792-3190 #3.

Pour une urgence qui demande un déplacement immédiat, en dehors des heures régulières d'ouverture, communiquez avec Jean Léveillé, inspecteur municipal, au 450-230-3494.

Pour déposer une plainte, vous devez remplir et signer le formulaire que vous pouvez trouver sur demande au bureau municipal ou sur le site web de la Municipalité à la section « Vos commentaires et suggestions ».



Chronique de l'inspecteur

Inspection - Urbanisme - Permis - CPTAQ— Suivi de dossier

Demande de permis

L'hiver est la période idéale pour s'informer des projets de construction et rénovations à venir.

Avec une bonne partie du travail effectué en télétravail, la méthode la plus efficace pour avoir réponse à ses questions est le courriel.

En effet, en écrivant au : inspecteurstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca ou alexandre.thibault@gestiminc.com vous aurez une réponse rapide à vos questions.

Si vous préférez nous contacter par téléphone, vous pouvez appeler au 450-792-3190 et nous vous rappellerons dès que possible.

Passez un joyeux temps des fêtes!

Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment
Présent sur rendez-vous les mercredis
Téléphone: 450-792-3190 #1

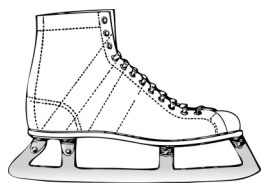


Préparez votre trousse d'urgence

Il est recommandé de conserver une trousse d'urgence à votre domicile et de garder à portée de la main suffisamment de provisions pour subvenir aux besoins de votre famille pendant au moins 72 heures. En prenant dès maintenant le temps de faire des réserves d'aliments, d'eau et d'autres provisions d'urgence, vous serez en mesure de subvenir aux besoins de votre famille entière. Vous trouverez ci-dessous une liste de recommandations quant au contenu de votre trousse d'urgence à la maison. Prenez soin de faire l'inventaire de votre trousse tous les ans et d'en renouveler le contenu après chaque utilisation

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> De l'eau<input type="checkbox"/> De la nourriture (non périssable)<input type="checkbox"/> Un ouvre-boîte manuel<input type="checkbox"/> Une lampe de poche à manivelle ou alimentée par piles et des piles de rechange<input type="checkbox"/> Des doubles des clés des voitures et de la maison<input type="checkbox"/> Une trousse de premiers soins<input type="checkbox"/> De l'argent en petites coupures<input type="checkbox"/> Des articles pour les besoins particuliers (médicaments, préparation pour nourrisson)<input type="checkbox"/> Des articles d'hygiène personnelle<input type="checkbox"/> Les documents importants de la famille (copies des actes de naissance et de mariage, passeports, permis, testaments, actes de propriété et assurances)<input type="checkbox"/> Une copie de votre plan d'urgence | <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Des vêtements et des chaussures de rechange pour chaque personne<input type="checkbox"/> Des bâches en plastique<input type="checkbox"/> Des ciseaux et un canif<input type="checkbox"/> Un sifflet<input type="checkbox"/> Du désinfectant pour les mains<input type="checkbox"/> De la nourriture et des médicaments pour les animaux de compagnie<input type="checkbox"/> Des sacs à ordures et des attaches<input type="checkbox"/> Du papier hygiénique<input type="checkbox"/> Un outil polyvalent ou des outils de base (marteau, clé, tournevis, etc.)<input type="checkbox"/> Du ruban adhésif en toile<input type="checkbox"/> Un sac de couchage ou une couverture pour chaque personne |
|--|---|

Préparez aussi une trousse d'urgence pour la voiture Si vous êtes pris dans votre véhicule pendant une période prolongée, soyez prêt à aider les membres de votre famille et vous-même. Trouvez les détails sur croixrouge.ca.



Patinoire de St-Bernard

La saison de patinage 2020-2021 sera un peu différente. En effet, le Pavillon des Loisirs demeurera fermé et le cabinet sanitaire du parc François-Xavier-Desrosiers sera ouvert durant toute la saison de patinage. De plus, les usagers devront respecter les recommandations du Gouvernement du Québec concernant l'utilisation des patinoires extérieures : patinage libre seulement, bulles familiales, distanciation de 2 mètres, hockey en solo ou en duo, aucune activité organisée, etc.

Nous demandons aux citoyens de respecter l'affichage concernant l'ouverture et la fermeture de la patinoire. Ne marchez pas et ne patinez pas sur la surface lorsque l'affiche « fermé » est en place. Faites également attention à ne pas laisser d'objets sur la patinoire. En effet, ces objets peuvent être ensevelis sous la neige et risquent d'endommager la machinerie utilisée pour l'entretien de la patinoire. À l'exception de cette machinerie, les véhicules sont interdits dans l'enceinte de la patinoire.

L'éclairage de la patinoire s'ouvre et se ferme automatiquement chaque soir. Pour votre sécurité, n'allez pas sur la patinoire lorsqu'il fait noir et que les projecteurs sont éteints.

Cette année encore, il n'y aura pas de surveillance à la patinoire. Des caméras de sécurité sont installées. Nous comptons sur votre collaboration pour garder les lieux en bon état et pour respecter la réglementation de la patinoire.

Pour savoir si la patinoire est ouverte, surveillez la page Facebook de l'OTJ St-Bernard Inc ou appelez le 450-792-3190 # 5.

PATINOIRE DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE

Le Pavillon restera fermé cet hiver afin de limiter la propagation du virus

VOICI LES CONSIGNES À RESPECTER POUR LE BON DÉROULEMENT DE VOTRE ACTIVITÉ DE PATINAGE :

- Il sera possible de patiner en respectant une distanciation physique de deux mètres entre les personnes;
- La pratique du hockey à l'extérieur devra se faire seule ou en duo;
- Les activités organisées sont toujours interdites.

Pour de plus amples informations, communiquer au bureau municipal au 450-792-3190 poste 1.

AMUSEZ-VOUS ET GARDEZ LA FORME!

Ouverture de la bibliothèque

La Bibliothèque est ouverte les mardis et jeudis de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que les jeudis de 18 h 30 à 20 h. Les abonnés y ont toutefois un accès limité. Dans le but de réduire la circulation, le préposé ira chercher les livres dans les rayons. N'hésitez pas à le consulter afin de vous conseiller dans votre sélection. Pour accélérer le processus, nous vous recommandons de réserver vos documents par téléphone, sur le site internet ou par la page Facebook et un bénévole vous contactera pour vous aviser que vos documents sont prêts.

Si nous n'avons pas le livre que vous cherchez, nous pouvons le faire venir d'une autre bibliothèque. Demandez au préposé de l'information sur les PEB. N'oubliez pas les ressources numériques sur notre site web !

Vous ne savez pas quoi choisir ? Dites-nous quel genre de livres vous aimez lire et combien de documents vous souhaitez emprunter. Les bénévoles vous prépareront une trousse mystère dans laquelle vous trouverez certainement votre bonheur.

Suivez notre page Facebook afin d'être à l'affût des nouveautés, des changements d'horaire et de procédure.

Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée du jeudi 17 décembre au lundi 11 janvier inclusivement. Nous serons de retour le mardi 12 janvier 2021.

Joyeux temps des fêtes !

facebook.com/bibliostbernarddemichaudville/

Site web: mabibliotheque.ca/bernard

Téléphone: 450-792-3190 #4



Quelques nouveautés en bibliothèque...



Profitez du service gratuit de RB Digital grâce à votre carte de bibliothèque. Ce service est disponible dans les ressources numériques du Réseau Biblio Montérégie.

Les nouveaux numéros sont publiés en même temps que les éditions sur papier et vous pouvez les télécharger immédiatement.

Il suffit de vous abonner aux revues que vous désirez lire et vous y avez accès immédiatement, sur votre ordinateur ou votre appareil mobile.

Sur le site web mabibliotheque.ca/bernard, dans la section « catalogue », cliquez sur « journaux et revues ».

Étant donné l'évolution de la pandémie, les mesures de confinement se poursuivent et vont limiter nos contacts au temps des fêtes. La nouvelle positive est que des vaccins s'en viennent et que nous, les aînés, nous serons dans les clientèles prioritaires pour être vaccinés.

Nous vous souhaitons donc de pouvoir contacter par téléphone ceux qui vous sont chers, au temps des fêtes, et de garder la santé pour l'année 2021. Nous, de la FADOQ, espérons tous reprendre ces activités qui nous étaient chères, mais entretemps la prudence est de mise.

Dans les circonstances, nos meilleurs vœux pour la période des fêtes et une meilleure année 2021.

Robert Perreault, président



La popote roulante



Le Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe maintient son service de popote roulante. C'est un service qui s'adresse à tous les aînés. Les repas vous sont livrés à domicile au coût de 7,25 \$. Pour information : Robert Perreault (450-792-2270). Pour inscription : Mme Claudette Duhamel (450-773-4966 poste 35).

Le Programme Pair

Il s'agit d'un programme gratuit d'appels automatisés offert par le Centre d'Action Bénévole de Saint-Hyacinthe. Les aînés inscrits au programme reçoivent chaque jour un appel téléphonique auquel ils ont à répondre. Après 3 appels sans réponse, la personne désignée par le membre inscrit reçoit un appel l'informant du fait que la personne dont elle est répondante ne répond pas, ce qui permet alors d'aller faire les vérifications nécessaires et d'apporter assistance en cas de besoin. Le programme est également offert aux paroisses des Quatre-Vents.

Pour inscription au programme : 450-250-2874.

Pour information, communiquez avec Robert Perreault : 450-792-2270.



Les « Maisons d'Évangile »

Les « Maisons d'Évangile », c'est un temps de partage sur les textes bibliques qui seront utilisés à l'église la fin de semaine qui suit, au moyen de la plateforme Zoom. L'idée est simple et efficace, il s'agit de réunir six à huit personnes pour échanger ensemble. Il n'est pas besoin d'être un expert, la Bible est ouverte à tous.

Les rencontres auraient lieu en soirée sur semaine. Les personnes intéressées recevront l'invitation qui permet l'accès à la plateforme Zoom. Il n'y a pas de frais pour y participer, il suffit d'avoir un ordinateur portable.

Pour information et inscription, veuillez communiquer avec Robert Perreault : 450-792-2270

Comment les différents intervenants peuvent-ils vous accompagner dans la perte d'autonomie de votre proche?

(source : lappui.org)

Il peut être difficile de savoir vers quels professionnels se tourner pour répondre à vos questions et besoins sur la perte d'autonomie de vous-même ou d'un de vos proches, autant avant qu'après le diagnostic.

Les médecins

Le rôle des médecins est d'abord de comprendre la problématique vécue par le patient, de poser un diagnostic, puis d'établir un traitement. Les médecins de famille sont ceux qui assurent généralement les suivis auprès des patients et qui, au besoin, les envoient consulter des médecins spécialistes pour un diagnostic plus pointu. Si vous ou votre proche présente des symptômes de pertes cognitives, il est possible que le médecin le réfère à un neurologue ou à une clinique de la mémoire, afin que soient réalisés des tests plus avancés.

Les travailleurs sociaux/travailleuses sociales

L'un des axes de travail des travailleurs sociaux est d'évaluer le niveau de fonctionnement social d'une personne âgée en perte d'autonomie. En tenant compte de cette évaluation et des volontés de l'aîné, ils peuvent mobiliser les ressources de soutien à domicile appropriées ou encore entamer une démarche d'hébergement. De plus, les travailleurs sociaux peuvent être sollicités dans le cadre de l'homologation d'un mandat de protection.

Les psychologues

Les psychologues aident les personnes qui les consultent à déterminer leurs besoins. Par la suite, ils évaluent avec elles les pistes d'intervention qui pourraient leur être bénéfiques, puis ils les accompagnent dans la mise en place de stratégies ou de solutions appropriées. N'hésitez pas à en parler si vous ressentez le besoin d'obtenir du soutien psychologique.

Les ergothérapeutes

Les ergothérapeutes déterminent les besoins physiques ou cognitifs de l'aîné. Ils proposent des solutions dans le but de faciliter son maintien à domicile et de favoriser son autonomie, notamment en adaptant le domicile. On a souvent recours à eux pour évaluer si une personne est capable de réaliser certaines tâches par elle-même, mesurer les conséquences au

quotidien d'un problème de santé et s'assurer qu'un milieu de vie est sécuritaire.

Les physiothérapeutes

Le rôle des physiothérapeutes est d'abord d'évaluer les incapacités physiques de la personne, d'établir un plan de traitement, puis de réaliser des interventions qui amélioreront ou pallieront la condition physique de la personne. Pour les personnes en perte d'autonomie, les interventions du physiothérapeute peuvent servir, par exemple, à effectuer des déplacements de façon sécuritaire ou encore à réduire les risques de chute.

Les pharmaciens/pharmaciennes

Les pharmaciens s'assurent que les médicaments sont prescrits et utilisés de façon appropriée et sécuritaire. Ils conseillent les professionnels et les patients, afin de prévenir, d'apaiser les symptômes ou de guérir certaines maladies ou infections, ainsi que de diminuer les effets secondaires. N'hésitez pas à les consulter si vous avez des questions concernant la médication.

Les infirmiers/infirmières

Les infirmières remplissent plusieurs fonctions : elles évaluent l'état de santé global d'une personne, prodiguent des soins et des traitements, veillent à la réalisation du plan de soins, exercent une surveillance clinique, mettent sur pied des mesures diagnostiques et thérapeutiques, administrent des médicaments ou des substances, etc. Dans le cas où votre proche est dans l'impossibilité de se déplacer au CLSC pour recevoir certains soins ou traitements, les infirmières peuvent parfois se déplacer à domicile.

Les préposés/préposées aux bénéficiaires

Les préposés aux bénéficiaires ont comme principale fonction d'administrer les soins de base aux patients et de leur fournir une assistance physique au quotidien. Ils peuvent aider les patients à se vêtir, à se nourrir, à se déplacer, à se lever, à se coucher, etc. Leur aide permet, entre autres, de préserver l'autonomie des personnes âgées dans leur propre demeure.



Fabrique St-Bernard

MESSES DE NOËL AUX QUATRE-VENTS

Notre région se trouve présentement en zone rouge (palier 4). Conformément aux directives de la Santé publique, il sera toujours possible de se réunir dans des lieux de culte ou pour des funérailles, avec **un maximum de 25 personnes à la fois et la tenue d'un registre**. À moins de changements, cette mesure s'appliquera également lors de la tenue des messes de Noël et du jour de l'An.

Les fabriques réfléchissent à la façon de procéder afin de permettre la célébration des messes dans le respect des mesures sanitaires. Il est possible qu'un système de laissez-passer soit mis en place avec des inscriptions à l'avance pour assister aux messes. Il y a aussi une possibilité de diffuser certaines messes sur internet. À l'heure actuelle, la décision n'a pas encore été prise et un message vous sera envoyé par courrier dès que possible.

Prenez aussi note que l'horaire ci-dessous est sujet à changement ou annulation en raison de la COVID-19.

Noël

Judi 24 décembre: 19 h 30 à l'église de Saint-Barnabé
22 h 00 à l'église de Saint-Bernard
Minuit à l'église de Saint-Jude

Vendredi 25 décembre: 10 h 30 à l'église de Saint-Jude

Jour de l'An

Vendredi 1^{er} janvier: 10 h 30 à l'église de Saint-Bernard



AVIS DE CONVOCATION

Chers paroissiens,
Chères paroissiennes,

Veillez prendre avis qu'une assemblée des paroissiens(nes) de la paroisse de Saint-Bernard aura lieu le dimanche 10 janvier 2021 vers 11:15 heures, à l'église de Saint-Bernard, après la messe de 10:30 heures, et ce, pour l'élection de deux marguilliers(ères) en remplacement de monsieur Robert Huard qui terminait le mandat de monsieur Ronald Jacques qui venait à terme le 31 décembre 2020 et de monsieur Sylvain Daigle dont le premier terme se termine le 31 décembre 2020.

N'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat au 450-792-3943 afin de faire connaître votre désir de vous impliquer au sein de votre paroisse. Deux postes importants sont à combler. Une paroisse en santé est reflétée par l'engagement de ses bénévoles.

Faites partie d'une équipe ayant à cœur la préservation de son patrimoine religieux.

La famille nous tient à



Soulignons les succès de nos Bermigeois et Bermigeoises !



Éliane Bourgeois est recrutée par les Diablos de Trois-Rivières

Félicitations à Éliane Bourgeois pour avoir été recrutée par le Cégep de Trois Rivières en division 1 dans leur équipe de basketball ! Éliane a commencé à jouer au basket en 4^e année à l'immeuble Saint Louis de l'école aux Quatre-Vents. Elle a toujours mis beaucoup d'efforts et pris son sport au sérieux. Elle a poursuivi son développement à la Polyvalente Hyacinthe-Delorme et elle a participé aux Jeux du Québec en 2018 où son équipe remporta le bronze.

Nous lui souhaitons bonne chance pour la suite !

La Ferme A. Coupal et fils remporte le prix Responsables par nature



Les Éleveurs de porcs du Québec ont profité de leur assemblée générale annuelle pour décerner leur prix Responsables par nature à un éleveur qui se distingue par ses efforts en responsabilité sociale. Alexandre Coupal de la Ferme A. Coupal et fils, à Saint-Bernard-de-Michaudville, en Montérégie, a ainsi été sacré lauréat 2020, remportant une bourse de 3 000 \$.

Toutes nos félicitations à la Ferme A. Coupal et fils qui se soucie de l'environnement ainsi que du bien-être de ses animaux et qui s'implique dans la communauté.

Visionnez le reportage: <https://youtu.be/1a5M4Aielsg>.

Vous avez des succès à souligner ? Communiquez avec le bureau municipal au 450-792-3190 #1 ou par courriel au secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca.

Gardiennage

Gardiens avertis

Samuel Palardy, 16 ans, ou Sophie Palardy, 15 ans	579 443-2050
Mahéva Bouclin, 13 ans, ou Médrick Bouclin, 14 ans	450 792-2060
Lysane Ménard, 13 ans	579 443-9311

Services de garde en milieu familial

Garderie L'Envolée des petits Bermigeois Nathalie Piette, responsable 903, rue de l'École	579 443-2050
Garderie Les petites Lucieoles de St-Bernard Lucie Boissonneault, responsable 371, rue Principale	450 792-3360
Garderie Les petits Bermichoux Mélanie Cordeau, responsable 885, 4 ^e Rang	450 792-2086





Maison des jeunes

1426, rue St-Pierre, Saint-Jude Téléphone : 450-250-2488
Site web: mdj4vents.wordpress.com

ATTENTION
Nous serons fermés du
22 décembre au
6 janvier

Viens nous voir si tu as plus de 10 ans, on s'adresse à toi !



<https://www.twitch.tv/onmyflyinggiraffe>



<https://www.facebook.com/Maison-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-196375134223/>



<https://discord.gg/C4SmaXT>

Horaire de décembre et janvier

Jeudi 15 h à 18 h	Vendredi 15 h à 21 h	Samedi 13 h à 17 h	Dimanche 13 h à 17 h	Lundi 15 h à 18 h
Aide aux devoirs	Cuisine et soirée multimédia	Atelier découverte et temps libre	Activité culturelle, sportive et temps libre	Aide aux devoirs

Transport fourni en tout temps sur appel. Pour information : 450-250-2488 #4

Activités des prochaines semaines

Ateliers de cuisine : pain maison, dessert de Noël, confiture de Noël

Bricolage : tawashi, calendrier, masque



MASQUE OBLIGATOIRE
Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la maison des jeunes.

Nous demandons aux jeunes d'avoir un masque EN TOUT TEMPS avec eux lorsqu'ils participent aux activités de la MDJ.





Cercle des fermières de St-Ours

Les Cercles de Fermières du Québec accueillent les femmes de tous âges (à partir de 14 ans) et de tous les milieux. Vous avez à cœur de transmettre, préserver ou découvrir notre patrimoine artisanal ? Vous êtes les bienvenues.

Les rassemblements étant toujours exclus, aucune activité n'aura lieu en décembre. Dès que nous en aurons l'autorisation, nous reprendrons nos ateliers et activités, tout en respectant les consignes sanitaires.

Que cette période vous apporte un peu de douceur et l'espoir d'une nouvelle année remplie des plus belles promesses ! Prenez bien soin de vous et de vos proches. Joyeuses fêtes !

Prochaine réunion régulière: le mardi 12 janvier 2021 à 14h
Salle FADOQ du Centre paroissial Léo-Cloutier
2636 rue Immaculée Conception, Saint-Ours.

ATTENTION

Nous ne sommes pas en mesure de confirmer la rencontre de janvier. Un courriel vous sera envoyé au cours de la semaine précédente pour vous informer de la tenue ou non d'une rencontre

Abonnement annuel : 30\$ incluant le magazine des CFQ *l'Actuelle* (5 numéros) et divers rabais chez certains marchands.

Visitez le site web pour en connaître davantage sur les CFQ : <http://cfq.qc.ca>

Venez nous rencontrer lors d'un de nos ateliers du mardi ou contactez-nous pour plus d'informations

Diane Noël, présidente : 450-846-4080 ou Marie-Andrée Dupuis : 514-894-0421

Courriel : cercledefermieres.stours@gmail.com

Vous êtes un aîné? Vous vivez une situation difficile? On peut vous aider!

Projet IMAGES c'est:

- ◆ Écoute
- ◆ Accompagnement
- ◆ Solutions, références

Peu importe votre situation :

- ◆ Maltraitance, violence
- ◆ Solitude
- ◆ Détresse

Contactez:

Annie Quintal
Intervenante milieu aîné
MRC des Maskoutains
450 502-4395
Projet.images@gmail.com





PLUS DE
75 COMMERCES

**Un panier.
Une livraison.**

**BOUTIQUE
MASKOUTAINE.COM**

Acheter local, c'est acheter mieux!

Boutiquemaskoutaine.com propose déjà plus de 400 produits. Le consommateur pourra acheter dans différentes boutiques, recevoir ses achats dans un seul colis et obtenir une seule facture. C'est simple, convivial et ça encourage concrètement l'économie locale et régionale.

Les entreprises qui souhaitent offrir des produits sur la plateforme sont invitées à compléter et nous envoyer un court formulaire disponible sur le site. seront en ligne rapidement.



Les Matinées gourmandes tiendront une nouvelle édition de Noël les 19 et 20 décembre prochain en mode virtuel et physique.

Un marché physique aura lieu les 19 et 20 décembre de 10 h à 15 h au 233, rang Michaudville à Saint-Barnabé-Sud. Il sera donc possible d'y faire l'achat de produits directement auprès des producteurs ou transformateurs participants.

Le marché en ligne au www.boutique.matineesgourmandes.com sera également lancé quelques jours avant la tenue de l'événement afin de faire une commande en ligne et de venir récupérer le tout sur place aux mêmes dates et heures que le marché physique.

Le Fonds de développement rural soutient dix nouvelles initiatives

La MRC des Maskoutains a confirmé récemment les montants d'aide financière consentis dans le cadre du 2e appel de projets du Fonds de développement rural (FDR) pour 2020. Au total, 10 projets ont été acceptés et le Fonds versera aux promoteurs une contribution financière totalisant 174 437 \$ à laquelle s'ajoutent 25 000 \$ provenant du Fonds de soutien aux projets structurants pour une initiative du Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM) qui touchera six municipalités du territoire.



Un nouvel appel de projets est actuellement en cours. Les organisations intéressées ont jusqu'au 8 mars pour déposer une candidature. Pour information, consultez le site de la MRC ou contactez Steve Carrière, agent de développement, au 450 768-3005.



L'AR-TERRE
Accompagner · Jumeler

Votre service de maillage pour
faciliter l'accès au monde agricole

arterre.ca

Maryse Bernier : 450 888-5199
Caroline Bérubé : 450 779-8379

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

Québec

Photo: Hélène Biron

La MRC a réalisé une courte vidéo pour mieux faire connaître les services de L'AR-TERRE aux **aspirants-agriculteurs** et aux **producteurs agricoles** à la recherche d'une relève non apparentée. Elle relate le parcours du couple formé par Patrice Bertolacci et Jessika Labelle Bonaldo, de l'entreprise Les Jardins du Peuple, à Saint-Aimé. Trouvez la vidéo sur le site de la MRC des Maskoutains.



Prévention des incendies



Passez un temps des Fêtes en toute sécurité

Arbre de Noël

Privilégiez un arbre artificiel, car il risque moins de prendre feu qu'un arbre naturel. Mais, si vous choisissez un arbre naturel :

- * Choisissez un arbre fraîchement coupé, dont les épinettes ne se détachent pas facilement.
- * Coupez le tronc en biseau et placez-le dans un récipient d'eau. Arrosez-le tous les jours.
- * Installez l'arbre à plus de 1 m de toutes les sources de chaleur (plaque électrique, chauffe-eau, foyer, etc.).
- * Évitez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec.

Lumières décoratives

-  * Choisissez des lumières homologuées par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
-  * Privilégiez des ampoules à faible émission de chaleur comme les ampoules DEL.
- * Examinez vos lumières avant de les installer et jetez celles qui sont défectueuses, séchées ou fendillées.
- * Assurez-vous que vos ampoules de remplacement ont la même tension électrique que les anciennes.
- * N'utilisez pas à l'extérieur des lumières décoratives conçues pour l'intérieur, et vice-versa.
- * Branchez à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre tout article utilisé à l'extérieur.
- * Assurez-vous que les prises de courant extérieures possèdent un disjoncteur intégré. Les prises de courant extérieures doivent aussi posséder un couvercle protecteur.
- * N'utilisez pas de clous pour fixer vos lumières de Noël.
- * Ne coupez pas la troisième broche d'une fiche, elle est nécessaire pour la mise à la terre de l'appareil qui permet d'éviter l'électrisation (chocs électriques).
- * Ne surchargez jamais le circuit électrique.
- * Utilisez une minuterie ou éteignez toujours vos lumières décoratives lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.
- * Une fois la période des fêtes terminée, ramassez les rallonges et les lumières extérieures. En les laissant sur place, la chaleur peut endommager la gaine du câble. Une

gaine endommagée, combinée aux intempéries, peut provoquer un arc électrique et un risque d'incendie.

Cordon de rallonge

- * Si vous devez utiliser des cordons de rallonge, choisissez des cordons homologués par un organisme reconnu comme CSA ou ULC.
- * Évitez les cordons trop longs qu'il faudrait enrouler, car le câble risque de surchauffer et de provoquer un arc électrique.
- * Si vous devez utiliser un cordon de rallonge pour vos décorations extérieures, assurez-vous qu'il est conçu pour un usage extérieur.
- * Ne surchargez pas les prises de courant et les cordons de rallonge. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- * Ne camouflez pas vos cordons de rallonge sous un tapis ou une moquette. Le poids des gens qui marchent dessus et la friction occasionnée peuvent endommager le cordon et accroître les risques d'incendie.
- * Ne laissez pas un cordon de rallonge dans une entrée de porte. L'isolation du cordon pourrait être endommagée si la porte se referme dessus.
- * N'utilisez qu'un seul cordon de rallonge à la fois. Ne branchez pas des cordons de rallonge bout à bout.
- * Ne jamais modifier un cordon de rallonge.

Panneau électrique

- * Si un fusible ou un disjoncteur saute dans votre panneau électrique, vérifiez s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit. S'il n'y a pas de raison apparente, faites-le inspecter par un maître électricien.

Avertisseurs de fumée

- * Assurez-vous d'avoir au moins un avertisseur de fumée fonctionnel et de moins de 10 ans d'âge à chaque étage de votre maison





Sûreté du Québec

Lancement de l'opération nationale concertée alcool-drogues

L'ensemble des services de police du Québec, en collaboration avec la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), intensifiera ses interventions, du 27 novembre 2020 au 4 janvier 2021, dans le cadre d'une opération nationale concertée ciblant la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue.

En plus des points de contrôle routier qui se tiendront sur l'ensemble du territoire québécois, une campagne de sensibilisation sera déployée notamment sur les différentes plateformes des médias sociaux des organisations policières et de la SAAQ. Cette campagne vise à rappeler aux conducteurs les conséquences de la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou la combinaison des deux. Rappelons que dans le contexte sanitaire actuel, il n'y aura pas de service de raccompagnement durant le temps des fêtes.

Le saviez-vous?

Malgré les campagnes de sensibilisation, la présence policière et les nombreuses options disponibles pour éviter de prendre le volant, chaque année, de 2014 à 2018, les collisions attribuables à l'alcool ont causé en moyenne :

- 90 décès (26 % du total des décès annuels);
- 210 blessés graves (13 % du total des blessés graves);
- 1 750 blessés légers sur les routes du Québec (5 % du total des blessés légers).

De 2014 à 2018, chez les conducteurs décédés dans une collision de la route au Québec :

- 36 % des conducteurs avaient des drogues licites ou illicites dans le sang;
- 21 % des conducteurs avaient du cannabis dans le sang ;
- 37 % de ceux âgés de 16 à 24 ans avaient du cannabis dans le sang;
- 18 % de ceux âgés de 25 ans ou plus avaient du cannabis dans le sang.

Cette opération nationale concertée est organisée dans le cadre d'un partenariat entre la Sûreté du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal, l'Association des directeurs de police du Québec, la SAAQ et Contrôle routier Québec.

Pour plus d'information sur cette opération, nous invitons le public à consulter le fil [Twitter](#) et la page [Facebook](#) de la Sûreté du Québec.



Cette année, je te mets au défi !

PRENDS LES RENNES DE TA SÉCURITÉ

Pas besoin d'enfiler un dossard rouge pour devenir ambassadeurs et ambassadrices de l'Opération Nez rouge !

prenez-les-rennes.com

Malgré l'absence de son service de raccompagnement cette année, Opération Nez-Rouge lance une campagne de sensibilisation numérique: Prenez les rennes de votre sécurité.

Découvrez une multitude d'outils aussi festifs qu'instructifs ou faites un don à une Opération Nez rouge près de chez vous en vous rendant au : prenez-les-rennes.com.

La Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe apporte des modifications à l'offre de service du Centre de services Saint-Jude

Saint-Hyacinthe, le 3 décembre 2020 – Pour des raisons de sécurité et d'achalandage, le conseil d'administration de la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe a pris la décision de retirer les services caissiers du centre de services Saint-Jude, et ce, à compter du 24 décembre 2020. Le guichet automatique demeure toutefois en place. Les membres qui utilisent ce centre bénéficieront de l'aide et de l'accompagnement des employés de la Caisse pour que cette transition se déroule de façon harmonieuse.

La sécurité au sommet des priorités

Cette décision a notamment été prise à des fins de sécurité. Desjardins est la seule institution financière au Canada à permettre à un employé de travailler seul dans un centre de services contenant du numéraire, ce qui représente des enjeux de sécurité importants et met à risque les employés. Des travaux de réflexion entourant cette situation ont été amorcés, et ce, avant la pandémie, afin de trouver des solutions, mais en vain.

Évolution des habitudes des membres

Nous avons surtout pris cette décision parce qu'au cours des dernières années, avant même la pandémie de COVID-19, des changements importants dans les habitudes financières et de consommation des membres ont entraîné une baisse marquée de l'achalandage dans les centres de services. Les membres effectuent presque la totalité de leurs transactions financières sans même avoir besoin de se présenter à la caisse. Ce sont plus de 97 % des transactions qui sont réalisées ailleurs qu'au comptoir caissier et moins de 1 % des membres qui utilisent le centre de services touché. Ces données datent d'avant la COVID-19.

Conséquemment, la sécurité des employés, conjuguée à la diminution de l'utilisation de ce centre de services, a ainsi amené les administrateurs de la Caisse à réviser les services qui y sont offerts.

Les membres obtiennent de l'aide lors de ce changement

La Caisse est consciente que certains membres auront à changer leurs habitudes. Les employés accompagneront les membres concernés par ces changements et leur proposeront des mesures facilitantes et des solutions personnalisées, adaptées à leur situation.

Toujours aussi proches des communautés

L'engagement des membres envers la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe permet d'enrichir la vie des communautés, en soutenant des projets structurants qui rassemblent différents acteurs autour d'un objectif commun et qui génèrent des retombées à long terme au sein des collectivités. Au cours des trois dernières années, la Caisse a distribué 836 263 \$ grâce à son Fonds d'aide au développement du milieu. À cette somme s'ajoutent 630 832 \$ sous la forme de commandes et dons. La Caisse continuera d'appuyer la collectivité de Saint-Jude en soutenant des projets qui permettront de dynamiser la communauté.

C'est aussi pour Desjardins une façon d'être présent autrement auprès des membres et des communautés.

-30-

Renseignements (à l'intention des journalistes seulement) :

Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe

Marie-Élaine Labonté, B. Comm
Conseillère Communication et vie associative
450 768-3030, poste 7059204
marie-elaine.c.labonte@desjardins.com





Cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie

Un bilan mi-projet positif pour ce projet rassembleur

« **NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER** » est le slogan au cœur de la campagne de sensibilisation qui vise à favoriser le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents de la zone agricole en Montérégie. La campagne est déployée en lien avec les réalités du monde agricole. Les thématiques de la santé des sols, des odeurs, du partage de la route et du bruit ont ainsi été démystifiées au cours des derniers mois. Les sujets de l'eau et des pesticides seront abordés au cours des prochains mois. Le déploiement de la campagne se poursuivra jusqu'à l'automne 2021 avec de nouvelles activités de communication pour rejoindre les résidents et les producteurs agricoles de la Montérégie.

À ce jour, divers outils de communication ont été développés et portés par le réseau des municipalités (visuels, matériel promotionnel, infolettres, bulletins municipaux et publications dans les médias sociaux) afin de déboulonner les croyances, atténuer les contrariétés et aborder les enjeux liés au travail agricole. Ces nombreux messages ont été diffusés par l'ensemble des partenaires impliqués dans le projet à travers différentes plateformes, permettant de rejoindre un grand nombre d'abonnés. Les retombées sont positives grâce à plusieurs publications parues dans l'actualité.

L'agriculture, ma voisine !

Malgré le défi de la crise sanitaire, une série d'animations a été réalisée dans les camps de jour municipaux au cours de l'été. Fort appréciée par les enfants, cette initiative a permis de sensibiliser près de 700 enfants aux réalités agricoles, dans le respect des consignes gouvernementales. Au total, 36 activités ont eu lieu dans 27 municipalités de la Montérégie.

« Grâce au projet de cohabitation, les agricultrices et les agriculteurs de la Montérégie souhaitent dialoguer avec leurs voisins afin de comprendre les réalités et défis mutuels. Résider dans un milieu agricole nécessite parfois de la patience, mais l'agriculture locale nous garantit un approvisionnement en quantité suffisante de produits frais et de qualité supérieure », explique Jérémie Letellier, président de l'UPA de la Montérégie.

Rappelons que ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), en collaboration avec la Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM), les treize MRC partenaires de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil. Le projet se poursuivra jusqu'au mois d'octobre 2021.



TERRITOIRES

Priorités bioalimentaires

Nouvel appel de projets

Volet 2 : Appui à la réalisation de projets en réponse à des priorités bioalimentaires territoriales

En Montérégie, un appel de projets est en cours pour ce volet du 7 décembre au 22 janvier. Visitez le site du MAPAQ pour les détails.

Programme d'extension du réseau triphasé

Favoriser la modernisation des entreprises agricoles et agroalimentaires en offrant une aide financière afin de faciliter l'implantation du réseau électrique triphasé

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière maximale pourra atteindre 75 % des dépenses admissibles pour la réalisation du projet avec un plafond de 250 000 \$ par projet.

CRITÈRES

- Être situé sur le territoire québécois;
- Devoir acquérir de l'équipement dont le fonctionnement nécessite l'alimentation par un réseau triphasé de distribution d'électricité.

FAIRE UNE DEMANDE

Rendez-vous sur le site Web mern.gouv.qc.ca/energie/programmes/. Vous trouverez l'information relative au programme ainsi que le formulaire électronique de demande à remplir. Vous avez jusqu'au 15 janvier 2021 pour soumettre une demande d'aide financière.

LE DOMAINE ADMINISTRATIF



Le milieu de l'emploi a dû s'adapter à beaucoup de changements en 2020. Peut-être avez-vous eu à vous ajuster et accomplir de nouvelles tâches administratives et informatiques à cause du télétravail? Il est possible que cette situation ait été positive et qu'elle vous ait fait découvrir des compétences que vous ne vous connaissiez pas! Si vous avez fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et que vous avez été une référence pour vos collègues de travail, peut-être que les particularités du domaine de l'administration et de l'informatique pourraient vous intéresser.

Intérêts et compétences

Si vous avez un esprit d'analyse et aimez travailler selon des procédures établies, le domaine de l'administration peut convenir à vos intérêts et aptitudes. Dans un bureau, plusieurs postes avec une variété de tâches et de responsabilités peuvent convenir à votre profil. Que ce soit à l'accueil d'une grande entreprise jusqu'à la direction dans la fonction publique, l'administration est au cœur d'une organisation. Avec une même formation, de multiples milieux d'emploi peuvent s'offrir à vous.

Du DEP à l'université

Pour travailler dans un bureau, plusieurs possibilités de formations s'offrent à vous, de la formation professionnelle jusqu'à l'université. Pensons aux diplômes d'études professionnelles (DEP) en secrétariat, en comptabilité ou en soutien informatique. Il y a également les attestations d'études collégiales (AEC) en bureautique ou en finance et comptabilité informatisée par exemple. Renseignez-vous sur les préalables qu'exigent ces types de formations ; il est possible que vous les ayez déjà, ou qu'ils soient rapidement accessibles. Certaines de ces formations sont parfois enseignées à distance ou à temps partiel afin de convenir à vos horaires et responsabilités.


Les conseillers et conseillères des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe sont disponibles, et ce gratuitement, pour vous accompagner dans ce processus. Avec le projet SARCA Mobile, une conseillère peut même vous rencontrer directement dans votre municipalité.

Communiquez avec Audrey, conseillère en information scolaire et professionnelle, pour des renseignements ou pour une rencontre.

Audrey Gatineau

audrey.gatineau@cssh.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 

Service gratuit pour
les citoyens de
16 ans et plus

← →

Audrey Gatineau,
Conseillère en information
scolaire et professionnelle

450 773-8401, poste 6731
audrey.gatineau@cssh.qc.ca

SARCA MOBILE

Retour aux études

Information scolaire et professionnelle

Orientation

Reconnaissance des acquis

Équivalence




Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe

Québec 



Chers Bermigeois et Bermigeoises,

Au nom de Postes Canada, il me fait plaisir de vous souhaiter un joyeux temps des Fêtes.

Je suis heureux de vous annoncer qu'il n'y a pas de hausse du coût des timbres prévue pour 2021.

Je vous invite à venir faire vos achats de timbres à votre bureau de poste local. Ces ventes favorisent l'atteinte des objectifs en vue d'assurer la continuité de votre bureau.

Voici quelques services offerts :

- Achat de timbres
- Mandat-poste
- Changement d'adresse
- Xpresspost
- Priorité
- Produits virtuels prépayés
- Carte Visa rechargeable
- MoneyGram+



Enfin, j'aimerais vous rappeler qu'il est de votre responsabilité **de déneiger l'accès à votre boîte aux lettres et de déglacer le drapeau indicateur de courrier.**

Merci de votre collaboration.

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 00 à 17 h 30

Jeudi : de 9 h 00 à 11 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 00

Samedi et dimanche : Fermé

Fermeture durant le temps des fêtes: 24 décembre en après-midi, 25 et 28 décembre, 31 décembre en après-midi et 1^{er} janvier

Au plaisir de vous accueillir,

Claude Perreault, maître de poste

Joyeuses Fêtes!



From anywhere... De partout...
to anyone jusqu'à vous



Nos annonceurs



FERMETURE DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE « VILLE & CAMPAGNE »

Bonne retraite à Michel Robichaud!

**Un homme qui a fait sa marque autant dans son métier
que dans ses multiples implications municipales,
sociales et associatives.**



Retour dans l'histoire...

D'origine acadienne, de Tracadie, Nouveau-Brunswick, Michel quitta la Colombie-Britannique en 1981 pour venir s'installer dans le beau petit village de Saint-Denis-sur-Richelieu, endroit où il fonda sa famille de 3 enfants.

Homme d'affaires qui a débuté en 1982 dans le domaine immobilier. Il a œuvré dans les plus grandes bannières, dont ses tout débuts pour Trust Général et ensuite La Capitale, Re/Max, TransAction et Royal LePage. Il a par la suite, fondé sa toute première bannière «Immeubles Vallée du Richelieu inc.». Sa deuxième et toute dernière bannière qu'il a fondée est «Ville & Campagne» dont le siège social est situé également à Saint-Denis-sur-Richelieu. Il a su faire sa marque : « Meilleur vendeur, meilleur inscripteur, vendeur no 1 au Québec, Club Diamant et Club du Président ». D'année en année, il a su cumuler des distinctions pour la qualité de ses services ainsi qu'un rendement exceptionnel!

Un homme d'implication! Michel a offert plusieurs années comme bénévole. Membre de plusieurs conseils d'administration, membre et donateur (supporteur) de plusieurs organismes : Club Optimiste, Comité Téléphone, AGAD, AFEAS, Age d'Or, Coopérative Diony-Forme (en tant que président-fondateur en 2008), Coopérative de Santé de Saint-Denis-sur-Richelieu, Fabrique de Saint-Denis-sur-Richelieu, Fondation Saint-Denis-sur-Richelieu, Marché Public, Société d'Histoire des Riches-Lieux, Parcours des Arts et conseiller municipal de Saint-Denis-sur-Richelieu (toujours en fonction). Il a su faire avancer plusieurs projets dans notre beau village de par son attitude positive et sa grande générosité.

Il est temps pour lui de tourner la page et de regarder vers de nouveaux horizons. De prendre le temps de relaxer et de revivre de belles passions qui ont été mises de côté par manque de temps. Bonne retraite Michel et surtout bon repos si bien mérité !

**Un gros merci à tous nos clients qui
ont bien voulu nous témoigner leur
confiance pendant toutes ces années.
Notre succès vous est attribuable!**

Prenez note que Bianca Filion, courtier immobilier résidentiel chez « Ville & Campagne », sera dorénavant dans l'équipe de Martine Deschênes de Remax Signature de Sainte-Julie. Une équipe forte et solide pour reprendre le flambeau.

**Pour vendre ou acheter, n'hésitez pas à contacter Bianca Filion
au 514-434-5040.**



Nos annonceurs



TOUTE L'ÉQUIPE DU GARAGE MORIN TIENT À VOUS REMERCIER DE LA CONFIANCE QUE VOUS NOUS TÉMOIGNEZ TOUT AU LONG DE L'ANNÉE ET VOUS SOUHAITE UN JOYEUX TEMPS DES FÊTES.



Nous serons fermés du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021 inclusivement

Chaque jour, c'est pour vous que les employés et les maires siégeant au conseil de la MRC des Maskoutains donnent le meilleur d'eux-mêmes.

Avec vous, nous voulons contribuer à faire de notre région un endroit où il fait bon vivre et s'épanouir. Le contexte actuel nous incite à être solidaires, forts et fiers.

Nous vous souhaitons un heureux temps des Fêtes en santé et une bonne année 2021!



**Vous poursuivez vos études au Cégep?
Vous n'avez pas d'auto?
Connaissez-vous la Passe écolo?**



Grâce à l'entente de la Passe écolo, vous pouvez vous rendre au Cégep avec le transport collectif de la MRC des Maskoutains sans frais de passage, et ce, du lundi au vendredi.

Renseignez-vous!



www.mrcmaskoutains.qc.ca



infotransport@mrcmaskoutains.qc.ca



450.774.3173

COVID-19 - Saint-Hyacinthe maintenant en zone rouge



**450-774-9000
st-hyacinthetechnopole.com**

VOTRE ENTREPRISE

est affectée par les impacts de la COVID-19?

N'attendez pas et contactez-nous pour bénéficier de nos services d'aide gratuits!



Saint-Hyacinthe
Technopole

450 774-9000 • 1 877 505-1246

st-hyacinthetechnopole.com



Saint-Hyacinthe Technopole



Nos annonceurs



JEAN-BERNARD ÉMOND

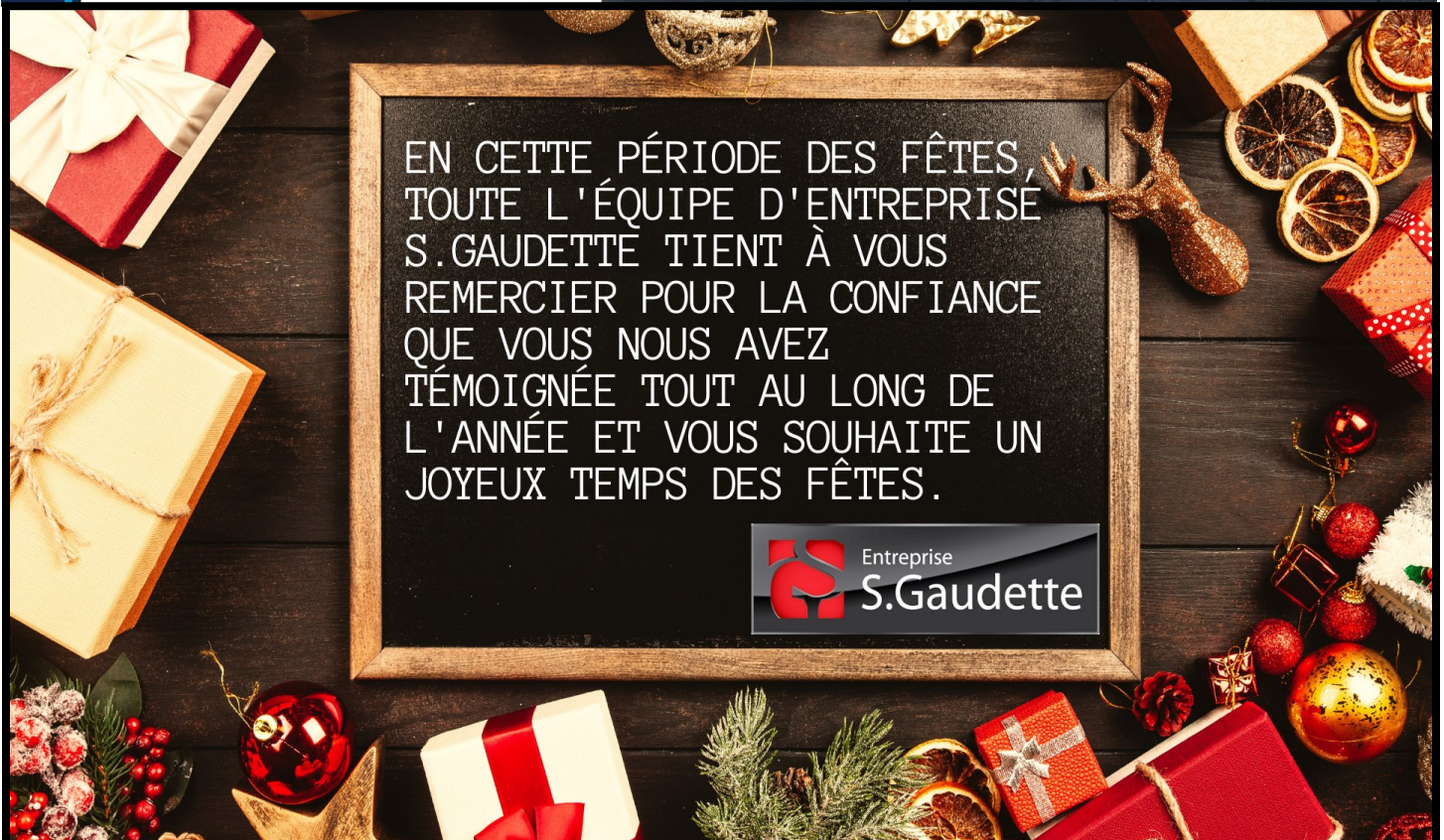
Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



EN CETTE PÉRIODE DES FÊTES,
TOUTE L'ÉQUIPE D'ENTREPRISE
S.GAUDETTE TIENT À VOUS
REMERCIER POUR LA CONFIANCE
QUE VOUS NOUS AVEZ
TÉMOIGNÉE TOUT AU LONG DE
L'ANNÉE ET VOUS SOUHAITE UN
JOYEUX TEMPS DES FÊTES.





Nos annonceurs



Encore quelques semaines et bye bye 2020 !

Une année hors du commun qui nous en a fait voir de toutes les couleurs avec cette pandémie. Positivement, elle nous a fait prendre conscience de nos priorités et de l'appréciation de nos acquis, comme la santé ! Gardons courage car très bientôt tout cela ne sera que chose du passé. Les vaccins qui seront ENFIN mis à notre disposition !

Reprise veut aussi dire «voyager à nouveau » ... Je suis à organiser ma programmation 2021 d'escapades et de voyages. Bien entendu, celle-ci sera différente des années précédentes, comme par exemple les autocars ne seront occupés qu'à 50% de leur capacité pour garantir encore plus de sécurité à nos voyageurs et pour des destinations à l'intérieur de notre beau grand pays. En voici un avant-goût :

- **Soupers-spectacles au Capitole de Québec et autres salles bien connues** (programmes à venir);
- **Visites gourmandes;**
- **Saveurs de Gaspésie** (confirmé départ le 1^{er} juillet 2021);
- **Jardin Scullion;**
- **Chutes Niagara & Toronto;**
- **Train animé des couleurs;**
- **Blanc Sablon - Côte Nord** <https://fr.wikipedia.org/wiki/Blanc-Sablon> (confirmé départ le 23 août 2021).

NOTE : Il était aussi prévu qu'un départ pour les Îles de la Madeleine est lieu à bord du CTMA Vacanciers, mais malheureusement la compagnie de croisière a dû annuler sa saison estivale car les efforts déployés en marketing et en publicité sont en temps normal déjà bien entamés pour l'organisation de la saison. L'évolution de la pandémie a rendu la préparation et la relance de l'industrie des croisières difficile. Soyez patients, ce n'est que partie remise pour l'été 2022.

Avec grand plaisir je vous informai de tous les programmes détaillés et tarifs dès le début de la nouvelle année.

**Je profite de cette occasion pour vous souhaiter un très joyeux temps des fêtes.
Sachons festoyer en toute sécurité en protégeant ceux que l'on aime !**

Edith Jalbert, conseillère & organisatrice en voyages de groupes
Courriel : edith@edithjalbert.com
Facebook : [Escapades Edith Jalbert](#)
Cell: 514-970-3160





Nos annonceurs

.....
*Tout
pour vous,
près de
chez vous!*
.....



ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ



En ces temps de réjouissance, l'équipe de l'Épicierie Arpin et Fils profite de l'occasion pour vous remercier de la confiance que vous lui démontrez. Nous souhaitons à votre famille et à vos proches un Noël des plus chaleureux et nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.



TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

É P I C E R I E

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •

Tradition

Julie Arpin et Stéphane Lantelgne, propriétaires

Heures d'ouverture :

En semaine : de 7 h à 21h

Samedi et dimanche : de 8 h à 21h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours 450 785-2308





Nos annonceurs

Cooptel

Encore plus de services pour VOUS!

La chaîne WWE bientôt offerte!



14,99\$

par mois



Nouveautés sur demande!

ELLE
fictions



Plein de contenu GRATUIT
dès le 17 novembre!



1 888 532-COOP
cooptel.ca



Nos annonceurs

*Expression
Style*

Mélanie Bouckin

Du mardi au samedi
sur rendez-vous 450.792.3827

Bienvenue à tous!

ÉLECTRICITÉ BRYAN JACQUES INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL & AGRICOLE

450 792-2447
ELECTRICITE@BRYANJACQUES.COM
WWW.BRYANJACQUES.COM

 Corporation des maîtres électriciens du Québec
RBQ: 5686-0406-01



882 5590 7448 01

EXCAVATION INC.

(450)792-3551
www.excavationjd.com
info@excavationjd.com

Excavation en tout genre
Installation septique écologique
Raccordement d'égout
Fondation
Drain français
Réparation de fissures de béton
Terrassement / Transport

 Ecoflo®
 BIONEST
Intégrité à l'environnement™

**PASSION
BEAUTÉ**

Coiffure
Maquillage Chantal Lacroix par Misencil
Misencil
Bijoux Cristal Swarovski Crysta Luna
Tatouage professionnel

FRÉDÉRIQUE
POULIN RIOPEL 

450-792-2220



garage-morin.com
T. 450 792-2221 • F. 450 792-2225
355, rue Principale
Saint-Bernard-de-Michaudville
(Québec) J0H 1C0

Sylvain Gaudette Président
sylvain.gaudette@garage-morin.com
Cell.: 450 779-2393

 GARAGE MORIN
GARAGE MORIN ET FRÈRES INC.

TRANSMISSION ▶ DIFFÉRENTIEL ▶ ALIGNEMENT ▶ CLIMATISATION ▶ ÉLECTRONIQUE

 **Réal Bonin**
Propriétaire

Rénov'a'Neuf
Entrepreneur Général, Résidentiel, Commercial
Rénovation intérieur-extérieur, installation porte-fenêtre
Revêtement extérieur-toiture
895 claing
St-Bernard (Québec) J0H 1C0
Tél: 450-792-2087
Licence R.B.Q 2794-4784-27

 Entreprise
S. Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien

450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4^e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

**Clinique de Massothérapie
Véronique Corbeil**

Un petit quelque chose pour vous détendre...

Massage suédois, thérapeutique, détente
femme enceinte et bébé
Drainage lymphatique
Exfoliation corporelle et autres soins
Certificats- cadeaux disponibles

450-792-3090
cliniquemassov.c@gmail.com





Nos annonceurs

Massothérapie
Chantal Desmarteau

Massage suédois détente, Massage thérapeutique
Femme enceinte et enfant, Deep tissue massage

chantal.desmarteau@icloud.com
450-779-5702
Membre F.Q.M

645 5e rang
St-Bernard-de-Michaudville J0H 1C0

Maçonnerie
MICHAUDVILLE
inc.

Éric Berthiaume
Propriétaire

Cellulaire **450.278.5734**
FAX **450.792.3043**

Maçonnerie générale

Pose de . briques
. pierres
. blocs
. cheminée
. plâtrage

Réparation de tout genre

ESTIMATION GRATUITE
R.B.Q. : 8319-0843-34

 **Groupe**
Voyages Québec

Edith Jalbert
Conseillère & organisatrice en voyages de groupes

Courriel : edith@edithjalbert.com
Facebook : [Escapades Edith Jalbert](https://www.facebook.com/escapadesedithjalbert)
Cellulaire : 514-970-3160





PENSION ET TOILETTAGE
PEE-WEE & FRÈRES

34 Rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
Québec J0H 1C0
514 377-7336

MAÎTRE
Cochon

Alexandre Coupal

450.792.2003 bur
450.278.2003 cell
alex@maitrecochon.com

maitrecochon.com


105, rang Fleury
St-Bernard-de-Michaudville
QC J0H 1C0

Garderie privée en
milieu familial

Les loulous du Boisé

41 rue du Boisé
St-Louis J0G 1K0

Milissa Beaumier
450-788-3865



milissabeaumier@hotmail.com



ÉBÉNISTERIE
S. Forcier

Armoires de cuisine • Salles de bain • Meubles sur mesure

Serge Forcier, prop.
381, rue Lamoureux
Saint-Bernard QC J0H 1C0

Tél. : 450 792-3307
Fax. : 450 792-3314

ANNONCEZ-VOUS

POUR RÉSERVER VOTRE ESPACE PUBLICITAIRE :

Contactez Geneviève Bureau au
450 792-3190 #1 ou par courriel à
secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca



Nos annonceurs

Villa DES **Berges**
UN SITE ENCHANTEUR

RÉSIDENCE PRIVÉE AVEC SOINS POUR AÎNÉS
Située sur les Rives du Richelieu

- 34 Studios avec salle de bain complète
- Clientèle en perte d'autonomie, avec déficits cognitifs et Alzheimer
- Convalescence, court séjour et répit
- Plusieurs services sur place

Julie Laberge, Directrice
450.402.0530
514.297.2730

villadesberges@videotron.ca
3252 ch. des Patriotes, St-Ours

Dentura
Clinique de denturologie

St-Denis-sur-Richelieu
620, ch. Des Patriotes, bur. 102
J0H 1K0
450-787-2720 (sur rendez-vous)

info@cliniquedenturodentura.ca
www.cliniquedenturodentura.ca

Jacques Grondin, d.d.
Denturologiste

- Fabrication de prothèses dentaires complètes, partielles et sur implants
- Service à domicile, en résidence ou en CHSLD

**Consultation et nettoyage
Sans frais**

**Pharmacie Caroline Désilets et
Philippe Desmarais Pharmaciens Inc.**

688, Chemin des Patriotes
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec) J0H 1K0

T 450 787-2077
F 450 787-4115
Texto : 514 915-7688
Sans frais : 1 866-666-2077
desiletsdesmarais@gmail.com

Lun. au vend. : 9h à 20h
Samedi : 10h à 17h
Dimanche : Fermé

SERVICE DE LIVRAISON

membre affilié à **Proxim**

Me Marie-Hélène Archambault
Notaire et Conseiller juridique

395, route 137
Saint-Denis-sur-Richelieu (Québec)
J0H 1K0

Tél.: (450) 787-3133
Télééc.: (450) 787-2765
marchambault@notarius.net

**Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur**

Plusieurs produits disponibles :

- Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants
- Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès-pharma
chez Walmart

LES PETROLES O. ARCHAMBAULT & FILS inc.

39A, rang Amyot Est
Saint-Denis-sur-Richelieu, QC J0H 1K0
www.petrolesarchambault.com

Téléphone: 450 787-2370
Saint-Hyacinthe: 450 771-4328
Sans frais: 1 877 787-2370

Prêt d'équipement disponible • Essence • Diesel • Mazout



Services à la communauté

BIBLIOTHÈQUE DE SAINT-BERNARD

Vicky C. Lord

450 792-3190 option 4

Heures d'ouverture de la bibliothèque (ouverture partielle)

Mardi de 9 h 00 à 12 h 00, de 13 h 00 à 16 h 00

Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00, de 13 h 00 à 16 h 00 et de 18 h 30 à 20 h 00

Site web: mabibliotheque.ca/bernard



Bibliothèque de St-Bernard de Michaudville



Accès internet gratuit sans fil



O.T.J. ST-BERNARD INC. (LOISIRS)

Marc-Olivier Bouclin, président

450 230-5921

Vicky C. Lord, coordonnatrice en loisirs

450 792-3190 option 4

Présente pour les loisirs les mardis et jeudis

Pavillon des loisirs

450 792-3190 option 5

Festival de musique traditionnelle

www.chantezvous.com



OTJ St-Bernard inc



Chantez-vous bien chez nous



La campagne en blues



À l'Halloween on rock au village



F.A.D.O.Q. RICHELIEU-YAMASKA – CLUB ST-BERNARD-DE-MICHAUVILLE

Robert Perreault, président

450 792-2270



ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

Pour renseignements :

Immeuble Saint-Jude

450 773-0260



École aux Quatre-Vents



CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Pour renseignements

450-773-8401

Site web: www.cssh.qc.ca

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe



En raison des développements liés au coronavirus (COVID-19), l'horaire peut être modifié sans préavis. Pour savoir si votre centre de services est ouvert, consultez le site web.

Téléphone : 450 768-3030 ou 1 866 643-3030

Site web: notrecaisse.com

Horaires de nos centres de services	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Siège social 1697, rue Girouard Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	
Les Salines 3050, boul. Laframboise, St-Hyacinthe	9 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 20 h	9 h à 20 h	9 h à 17 h	9 h à 15 h
Douville 5565-2, boul. Laurier Ouest, St-Hyacinthe	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 20 h	10 h à 15 h	
Maska 1410, boul. Casavant Est, St-Hyacinthe	9 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 20 h	9 h à 20 h	9 h à 17 h	
Saint-Denis-sur-Richelieu 129, rue Yamaska	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	
Saint-Jude 1190, rue Saint-Édouard	Le Centre de Saint-Jude fermera officiellement le 24 décembre 2020					
Sainte-Madeleine 1040, rue Saint-Simon	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	
Sainte-Damase 111, rue Principale	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 15 h	10 h à 19 h	10 h à 15 h	



Services à la communauté

COMPTOIR FAMILIAL DE ST-BERNARD (friperie)

Isabelle Hébert
Chantal Chevalier

450 792-2499
579 443-9311

Heures d'ouverture du comptoir

Sur rendez-vous seulement, contactez les responsables
Boîte de dépôt sur le parvis de l'église (vêtement ou draps seulement)



FABRIQUE ST-BERNARD

Presbytère à Saint-Jude
Location de salle (Micheline Perreault)

450 792-3943
450 792-3792

Horaire des messes

Dimanche 10 h 00 à St-Barnabé 1^{er} Saint-Bernard 2^e St-Jude 3^e - 4^e - 5^e dimanche
Mercredi 9 h 30 à Saint-Jude



À partir du 29 novembre, les messes du dimanche seront à 10 h 30

BUREAU DE POSTE

Claude Perreault

450 792-3266

Heures d'ouverture du bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9 h 00 à 11 h 30 et de 16 h 00 à 17 h 30
Jeudi 9 h 00 à 11 h 30 et de 17 h 30 à 19 h 00



DÉPUTÉ PROVINCIAL (COMTÉ DE RICHELIEU)

Jean-Bernard Émond
50, rue du Roi, bureau 100, Sorel-Tracy, J3P 4M7

450 742-3781



DÉPUTÉ FÉDÉRAL (COMTÉ DE SAINT-HYACINTHE — BAGOT)

Simon-Pierre Savard-Tremblay
2110, rue Bachand, bureau 108, Saint-Hyacinthe, J2S 8B6

450 771-0505



C.L.S.C. DES MASKOUTAINS

Point de chute à St-Jude
Info-santé CLSC

450 768-1200
8-1-1



Heures d'ouverture du point de chute à Saint-Jude (sur rendez-vous)

Mercredi 8 h 00 à 12 h 00 (Infirmier-ère sur place, service de prise de sang et autres)

Tous les organismes qui souhaitent faire publier un communiqué à l'intérieur du journal municipal doivent le transmettre avant le 25 du mois précédent par courriel à : secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca. Les articles reçus après cette date seront publiés le mois suivant. Merci !

URGENCES



SECOURS

Pompiers

Police

Ambulance

9-1-1

SERVICE D'URGENCE DE SAINT-HYACINTHE

Sûreté du Québec 9-1-1 ou 450 310-4141
Hôpital Honoré Mercier de Saint-Hyacinthe 450 771-3333

SERVICE D'URGENCE DE SOREL

Ambulance Richelieu Inc. 911 ou 450 742-9441 ou 450 742-9443
Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel 450 746-6000



MEMBRES DU CONSEIL

Mme Francine Morin, mairesse 450 792-5727
M. Mario Jussaume, conseiller 450 792-3221
Mme Vanessa Lemoine, conseillère 450 223-0509
M. Jean-Paul Chandonnet, conseiller 450 792-3452
Mme Isabelle Hébert, conseillère 450 792-2499
Mme Emmanuelle Bagg, conseillère 450 792-2441
M. Guy Robert, conseiller 450 223-4876



ASSEMBLÉE DU CONSEIL

Le premier lundi du mois à 20 heures au 390, rue Principale

BUREAU MUNICIPAL

Mme Émilie Petitclerc, directrice générale 450 792-3190 option 3
Courriel: dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Mme Sylvie Chaput, secrétaire-trésorière adjointe 450 792-3190 option 2
Courriel: munstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Mme Geneviève Bureau, adjointe administrative 450 792-3190 option 1
Courriel: secadjstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Web: saintbernarddemichaudville.qc.ca Télécopieur: 450 792-3591



HEURES DU BUREAU

Lundi au Jeudi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 (sur rendez-vous jusqu'à nouvel ordre)



ÉMISSION DES PERMIS

M. Alexandre Thibault, inspecteur en bâtiment 450 792-3190 option 1
Mercredi: 8 h à 12 h (sur rendez-vous)
Courriel: inspecteurstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca



VOIRIE - COURS D'EAU

M. Jean Léveillé, inspecteur municipal 450 230-3494



RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

450 792-2001



RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350



SPAD (CONTRÔLE ANIMALIER)

1-855-472-5700



AUTRES SERVICES

Évaluation foncière 450 774-3143
Transport adapté 450 774-8810
Transport collectif 450 774-3173